Plural

Edition du 11 août 2009

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG : ACCORD GOUVERNEMENTAL 2009

Note de Plural

Des élections législatives ont eu lieu en juin dernier au Grand Duché de Luxembourg. L'accord gouvernemental est depuis peu accessible en ligne; nous en reproduisons les principaux extraits en matière de communautés convictionnelles ci-dessous. A noter que les intentions sont reprises sous un titre « Dialogue interculturel » et qu'il est fait mention d'une part du développement d'un réseau national de Maisons de la laïcité et d'autre part des conventions avec les communautés religieuses qui seraient étendus.

S'y ajoutent des éléments relatifs au patrimoine, aux cours de morale et de religion ainsi qu'à la finance islamique.

Extraits de l'accord gouvernemental

III. Dialogue interculturel

Le Gouvernement soutient la mise en place d'un réseau national de Maisons de la laïcité. Ces maisons sont le point de contact de la communauté laïque dans la cité. Elles constituent des lieux de rencontres, d'échanges, d'informations et de services. L'État participe jusqu'à concurrence de 75% aux frais d'infrastructures des centres régionaux. Les associations gestionnaires bénéficient d'une subvention forfaitaire annuelle pour frais de fonctionnement de la part de l'État.

Le Gouvernement confirme son attachement au système constitutionnel de la conclusion de conventions entre l'État et les communautés religieuses. Il entend l'étendre à d'autres communautés pour autant que celles-ci aient des activités substantielles et un nombre important d'adhérents au Luxembourg et qu'elles s'engagent à respecter la Constitution, les lois et l'ordre public du pays.

Source et texte complet : http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/progra

4. La plus-value culturelle au service de l'attractivité du Luxembourg

Le projet de loi relatif à la protection et à la conservation du patrimoine culturel sera voté après des adaptations d'ordre ponctuel et des assises de la protection du patrimoine historique seront organisées. Il sera procédé à une inventorisation complète, ensemble avec les communes, du patrimoine bâti de notre pays qui présente un intérêt à cet égard et une banque de données accessible à l'État et aux communes sera mise en place. Un relevé des sites et monuments protégés accessibles au public sera établi. Ces mesures seront accompagnées par une campagne de sensibilisation à la protection du patrimoine culturel et historique. La politique de mise en valeur des patrimoines féodal, rural, industriel et religieux pour les besoins touristiques, culturels et pédagogiques sera poursuivie. L'accent sera mis sur le développement de la culture industrielle tel que prévu par le projet de loi sur le Centre national de la Culture industrielle.

Source: idem (p. 34).

6. Éducation aux valeurs

Les partis de la coalition se mettent d'accord pour le maintien du statu quo, à savoir le parallélisme et la liberté de choix entre le cours de formation morale et sociale et le cours d'instruction religieuse et morale.

Si toutefois, en cours de période législative, des changements à ce propos s'avéraient nécessaires en raison d'évolutions ou d'événements indépendants de la volonté du Gouvernement, toute modification afférente fera l'objet de négociations préalables du Gouvernement avec les Églises et Cultes concernés.

Source: idem (p. 71).

2. Place financière

Tout en contribuant à développer les activités internationales de gestion de patrimoine et de fonds d'investissement, le Gouvernement entend diversifier les activités de la place en mettant en place ou en renforçant les mécanismes nécessaires au développement de la microfinance, des investissements socialement responsables, du financement des éco-technologies, de la finance islamique ou encore de la philanthropie comme corolaire du private banking.

Source: idem (p. 96).

INFO

Plural est édité par l'ORACLE, Observatoire des Relations Administratives entre les Cultes, la Laïcité organisée et l'Etat, initiative conjointe de la Faculté Ouverte d'études des Religions et Humanismes Laïques (FOReL) et du Centre Interuniversitaire de Formation Permanente (CIFoP). Merci de ne pas répondre au présent message ; pour nous contacter (communiquer une information, modifier votre abonnement,...), merci d'utiliser l'adresse <u>oracle@cifop.be</u> ou <u>if.husson@cifop.be</u>.

Les textes ci-dessus sont extraits des informations reçues ou obtenues et n'engagent pas l'ORACLE (sauf en ce qui concerne nos propres commentaires ou activités). Nous essayons de couvrir largement les sujets abordés en recourant à des sources très diverses ; le fait de reprendre une information n'implique donc nullement que nous la cautionnons à un quelconque titre. De même, nous n'apportons aucune garantie sur la pérennité des liens hypertextes mentionnés. Un site dont nous avons constaté l'existence et que nous avons référencé peut avoir modifié son contenu, son adresse ou tout simplement disparu. Lorsque le lien ne renvoie que vers la page d'accueil du site concerné, il est suggéré de procéder à une recherche sur le site sur base de mots clés et/ou de la date. Aucun contrôle systématique sur le contenu et la conformité à la loi des sites référencés n'est assuré. La responsabilité de ces sites référencés incombe à leurs éditeurs. Nous n'apportons donc aucune garantie sur le contenu, le caractère véridique des informations y figurant, le caractère éventuellement contraire à l'ordre public des sites que nous référençons. Nous n'effectuons aucun contrôle sur la présence éventuelle de virus informatiques dans les sites référencés ; nous ne pouvons en aucun cas garantir que tous les sites référencés en soient dépourvus.

Les éditions précédentes sont consultables sur notre site (http://oracle.cifop.be) : cliquez sur ORACLE/Plural puis introduisez le login et le mot de passe qui vous ont été communiqués (nous contacter en cas d'oubli).

L'abonnement payant (106 EUR, 159 EUR pour les institutions) vous permet de recevoir par courriel la version complète des éditions puis de pouvoir les télécharger en format PDF, d'accéder à la base de données en ligne et de bénéficier de diverses réductions lors de l'inscription aux activités de la FOReL et du CIFoP. L'abonnement "light" (53 EUR) vous permet de recevoir la version intégrale par courriel, sans toutefois bénéficier des autres facilités. Pour vous abonner, compléter le formulaire d'inscription disponible sur notre site (http://oracle.cifop.be) et verser le montant correspondant à l'abonnement désiré au compte 198-0251842-43 du CIFoP en mentionnant « abonnement Plural ». Consultez-nous pour des abonnements groupés.

Le CIFoP bénéficie du soutien de la Communauté française de Belgique, du Ministère de la Région wallonne et de la Province de Hainaut. Cette édition a été préparée par J.F. Husson

Bonne lecture,

Jean-François Husson, Coordinateur de l'ORACLE (jf.husson@cifop.be)

ORACLE, Avenue Général Michel 1B, B 6000 Charleroi, Belgique (http://oracle.cifop.be)